



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION POUR LE CREDIT AGRICOLE LE 14 MAI 25

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation **du conseil municipal au Maire**
VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Marc LEMARCHARDOUR directeur du Crédit Agricole de Pont Audemer, à utiliser la salle de la Risle le 14 mai 2025 en vue d'accueillir : conseil d'administration suivi d'un repas,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle de la Risle « 1^{er} étage », située rue des Carmes

Le Maire décide de signer avec le Crédit Agricole un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle de la Risle « 1^{er} étage »,

La présente location est convenue à titre payant ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 27 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP